



FICHE TECHNIQUE

Métier

Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité. En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne. Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilités dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation. Leurs fonctions et leur positionnement nécessitent qu'ils développent des compétences spécifiques relatives à l'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médico-sociale.

Conditions d'accès à la formation

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes

- justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles
- justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II
- justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle
- justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de

l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs de l'action sociale ou médico-sociale, ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement

- justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 3 et 4 occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social.

Voies d'accès à la formation

- Formation continue
- Diplôme accessible par la VAE

Frais de scolarité :

- 7000 €
- financement individuel : 3800 € avec prise en charge région et/ou état, nous consulter pour établir le dossier

Eléments généraux de la formation

Former des cadres techniciens pour le secteur social et médico-social, véritables managers d'équipes, animateurs d'hommes et organisateurs d'actions collectives. L'ensemble de la formation est d'une durée de **820** heures soit :

L'**IMF** choisit de proposer deux types de parcours entrant dans le projet pédagogique :

Un parcours classique

- 430 heures de formation en institut
 - 420 heures de formation en stage
- 850 heures de formation au total (23 semaines)

Un parcours avec option international, comprenant les temps de formation du parcours classique et un stage optionnel (de 5 semaines supplémentaires), en Europe ou

CAFERUIS

DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
Email: unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
Email: unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
1, rue Copernic 13200 Arles
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
Email: unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
Email : imfinfo@imf.asso.fr
http://www.imf.asso.fr



FICHE TECHNIQUE

au Maghreb, que nous proposons afin de permettre une immersion nécessaire à l'approche interculturelle en intervention sociale. Ce stage se déroulerait dans des organismes privés ou publics en charge de l'accueil de personnes en difficulté, des associations caritatives ou humanitaires, notamment celles avec lesquelles l'IMF a noué des liens de collaboration et d'échanges par l'intermédiaire du Pôle Développement et International. Ici, la notion de territoire se décline au niveau de l'axe euro-méditerranéen, lieu de brassage de cultures et de populations qui se retrouvent ou transitent en région PACA.

- 430 heures de formation en institut
 - 420 heures de formation en stage
 - 175 heures de stage à l'international
- 1025 heures de formation au total (28 semaines)

La connaissance des phénomènes migratoires, des solidarités à l'œuvre et des dispositifs sociaux spécifiques à chaque territoire est nécessaire au futur cadre pour pouvoir intervenir à bon escient.

Suite à cette formation, parcours classique ou parcours avec option international, les titulaires du **CAFERUIS** bénéficieront d'une convention de partenariat avec **l'Université de Provence Département Sociologie pour une passerelle avec le Master II "Expertise Sociologique de l'Action Publique dans l'Espace Euroméditerranéen"**.

L'approche de l'expertise sociologique, liée aux interventions des universitaires du Master « Expertise sociologique de l'action publique dans l'espace euro-méditerranéen » sera mise à profit dans le cadre des stages. Elle permettra également de renforcer la démarche de recherche, et ainsi de faciliter l'accès au Master 2.

Contenu de la formation

Les contenus de la formation sont établis en référence aux quatre domaines de compétences :

- Domaine de compétence 1 : **Conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel**
- Domaine de compétence 2 : **Expertise technique**
- Domaine de compétence 3 : **Management d'équipe**
- Domaine de compétence 4 : **Organisation du travail, gestion administrative et budgétaire d'une unité ou d'un service**

Durée

12 mois (de septembre à juin) avec possibilité d'un parcours personnalisé au-delà de 12 mois. Rythme d'une semaine de formation/mois.

Modalités d'inscription

Un dossier d'inscription à la sélection doit être retiré à l'IMF, unité de formation du vaucluse (ou bien être téléchargé sur notre site) et nous être retourné dûment rempli dans les délais impartis.

Sites de formation

IMF - Unité de formation Avignon

641 ch de la Verdière - BP 45
84142 Montfavet cedex

Contacts

IMF - Unité de formation Avignon

Corinne PAYA - Tel : 04 32 40 41 89

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12
imfinfos@imf.asso.fr

Lundi au Vendredi :*

08h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30

Informations plus

Consultez et/ou téléchargez sur notre site internet :

<http://www.imf.asso.fr>

- Calendrier journées d'information collective
- Dossier d'inscription, calendrier...
- Rubriques allègements de formation, financements
- Les textes officiels

CAFERUIS

DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
Email: unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
Email: unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
1, rue Copernic 13200 Arles
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
Email: unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
Email : imfinfos@imf.asso.fr
<http://www.imf.asso.fr>